



**Bureau communautaire
Mardi 19 Mars 2024
DECISION DE BUREAU**

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 7

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Olivier BRUN, M. Olivier BERNARDI, M. Joseph RODRIGUEZ.

Absents : Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, M. Gérald VALENTINI, Mme Myriam GAIRAUD.

Rapporteur : M. Claude REVEL.

Demande de subventions – Pôle Aménagement – Aménagement de l'étage du R+1 du Centre Aquatique

Monsieur REVEL rappelle que par délibération n°2020.09.29.12 en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire pour prendre toute décision concernant la sollicitation auprès de toute personne morale de droit public ou privé de subventions ou de participations financières pour des opérations en rapport avec les compétences exercées par l'intercommunalité.

Considérant que la Communauté de communes du Clermontais, à travers son projet de territoire 2020-2030 a souhaité « Procéder à une extension du Siège de l'intercommunalité en vue de la création d'une salle communautaire » dans le cadre de l'Axe #4 « Un territoire de gouvernance », de l'Enjeu #1 « Améliorer la qualité et l'efficacité du service public rendu aux usagers », de l'Objectif opérationnel #2 « Mailler le territoire par le développement des services de proximité optimisés et accessibles », de l'action #6 « Moderniser les équipements communautaires du territoire ».

Le projet concerne l'aménagement de la salle de conférence communautaire implantée au R+1 du Centre aquatique du Clermontais. Cette salle accueille diverses activités, telles que les Conseils communautaires, les réunions publiques, les conférences, les examens, des cours magistraux.

Les travaux du R+1 du centre aquatique, visent donc à aménager cette salle et à compléter son offre d'accueil par l'aménagement d'espaces complémentaires tels qu'un espace d'accueil et d'un bar au sein du Hall du R+1, une salle de réunion supplémentaire, la création de sanitaires à ce niveau ainsi que l'aménagement d'un local technique.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant : 650 000 € HT :

| Libellés des subventions sollicitées | Montant Subventionnable HT | Taux souhaité | Montant de la Subvention demandée |
|--------------------------------------|----------------------------|---------------|-----------------------------------|
| Etat (DETR) | 650 000 € | 30 % | 195 000 € |
| Département de l'Hérault | 650 000 € | 30 % | 195 000 € |
| Hérault Energies | 138 978,25 € | 40 % | 55 591,30 € |
| Total des aides publiques (69 %) | | | 445 591,30 € |
| Montant HT en Autofinancement (31 %) | | | 204 408,70 € |
| Coût de l'opération HT | | | 650 000 € |

Les financements auprès de l'Etat et du Conseil Départemental ont déjà été sollicités suite à la délibération du Conseil du 06/02/2024.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** les financements auprès du syndicat Hérault Energies pour un montant de Cinquante-Cinq-Mille-Cinq-Cent-Quatre-Vingt-Onze-Euros-Et-Trente-Cts (55 591.30€),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 19 Mars 2024

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL